

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 octobre 2020 à 19h30 à la mairie, sous la présidence de Mr Gérard CLAVIER – Maire.

Présents : CLAVIER Gérard, CANTIN Marie-Christine, GAGNE Catherine, GIMONET Patrick, GREGOOR Frans, HURE Maud, LATOURNERIE Cécile, TURPIN Grâce.

Absents excusés : SPIES Erwin, RAFFAITIN Josette

Secrétaire : LATOURNERIE Cécile

Les points suivants sont examinés :

- **Mr le Maire invite le conseil municipal à prendre vote pour l'adhésion à Cher Ingénierie des Territoires (CIT).**

Cet organisme est utile en tant que maître d'œuvre pour des projets mis en place par la commune et permet d'avoir recours à des subventions, dans le cas de projet. L'adhésion s'élève à 0,20 euros / habitant.

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité cette adhésion.

- **Mr le Maire expose l'avancée du projet de rénovation de la salle des fêtes et les propositions d'amélioration par rapport à l'infrastructure actuelle.**

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, la commune doit prendre contact avec le SDE 18, et ce, en vue de l'analyse des conditions et des recours possibles pour l'obtention d'une subvention « aide à l'économie d'énergie ».

Projet d'acquisition d'un terrain de 4 000 m² à côté de la salle des fêtes, qui servira à libérer l'accès devant la salle des fêtes, à construire un parking et qui permettra d'avoir un espace plus important pour la réalisation de festivités extérieures.

Des compteurs EDF et Eau autonomes seront mis en place pour isoler la consommation du groupe folklorique « Les Viguenets de Morogues » et le hangar de la commune.

- **Mr le Maire fait un point sur l'avancée des études réalisées concernant l'eau potable et l'assainissement collectif.**

Une étude établie pour la commune auprès d'un cabinet d'ingénierie sur le sujet de l'assainissement collectif a été réalisée pour envisager ce type de raccordement à l'échelle du Bourg du village. L'étude laisse apparaître qu'après l'obtention de différentes subventions, le coût global restant à la charge de la commune s'élève à 700 000 euros. Ainsi, le coût au m³ de l'eau assainie à la charge des habitants augmenterait considérablement. Par conséquent, Mr Le Maire propose de ne pas donner suite à cette étude et envisage de relancer une étude complémentaire et un zonage pour envisager un assainissement semi-collectif. Dans ce cadre, la prise en charge du raccordement individuel sera fait par les habitants concernés. Le recours à un appel d'offre à l'échelle de la communauté de communes sera évoqué pour diminuer le coût d'installation à la charge des habitants.

Dans le cadre de l'assainissement semi-collectif des investissements resteront à réaliser par la commune pour raccorder certains bâtiments communaux : école / cantine / mairie / salle des fêtes.

Mr le Maire rappelle que la compétence de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est transférée à la communauté de communes à compter du 01/01/2021. Néanmoins, si une commune souhaite récupérer cette compétence, elle peut le faire, la communauté de communes gardant un droit de regard sur la gestion.

Sur ces points, Mr le Maire propose ⁹ délibérations différentes :

- Sur la non poursuite de l'étude sur l'assainissement collectif et la redéfinition d'un zonage, ainsi que la relance d'une nouvelle étude d'assainissement semi-collectif, le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité.
- Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement à la communauté de communes à compter du 01/01/2021.
- Mr le Maire rappelle le mode de calcul des terrains constructibles sur une commune. Tous les ans, la commune définit une estimation de la progression de la population sur sa commune. En fonction de cette évolution, les projets de construction sont fixés. Dans le cas de la commune de Morogues, aucun nouveau terrain constructible ne sera accordé pour les 2 années à venir. Seul l'extension de l'existant pourra être réalisé.
- Un chantier participatif, qui a réuni une quinzaine de personnes, le 03 octobre 2020 a permis d'effectuer le nettoyage de la maison Paulin. Une 2ème date sera à prévoir pour continuer la rénovation de ce lieu, qui est destiné à devenir un local associatif.
- La redevance incitative : des dates pour récupérer les poubelles et les cartes donnant accès à l'ouverture des poubelles collectives sont établies par la communauté de communes, les 10 et 16 novembre. Les habitants ont reçu un courrier pour aller chercher leurs poubelles de la part de la communauté de communes.
- Suite à la recrudescence de la pandémie du Covid 19 et au second confinement, les projets de nettoyage de la zone Natura 2000, derrière le cimetière, ainsi que le projet de création de décorations de Noël pour embellir le village au moment des fêtes sont repoussés à des dates ultérieures.

De plus, une réunion prévue le 06/11/2020 avec l'assureur AXA, ayant pour but de donner accès à une mutuelle à un coût préférentiel aux habitants de la commune, est reportée à une date ultérieure.

- Le recensement de la population du village débutera en janvier 2021. Mr le Maire propose que Mme Catherine Weisbecker soit nommée agent recenseur pour réaliser ce recensement. De plus, des coordinateurs sont nommés pour la réalisation de cette mission. Mr le Maire propose Mme Nelly Mancion comme coordinatrice principale et Mr Patrick Lebout, en tant que coordinateur adjoint. Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité l'affectation de ces 3 personnes aux différents postes évoqués.

Mr le Maire rappelle que ce nouveau recensement pourra être réalisé par les habitants de la commune par internet, s'ils le souhaitent.

Questions diverses :

- Il est envisagé de couper des arbres sur la commune. En effet, 2 marronniers obstruent une buse au niveau du cimetière. Ces derniers seront coupés, arrachés et remplacés par de nouvelles plantations. Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette décision.
- Au lavoir de la Borne, est envisager la même opération.
- A proximité des Malvèves, une demande de raccordement d'eau, pour abreuver les animaux a été faite. Les travaux de raccordement seront réalisés au frais du propriétaire.

- Un bail a été signé avec Mr Jérôme Mouchet pour l'exploitation de terrain communal pour une surface d'environ 12 hectares.
- La municipalité envisage d'avoir recours aux prestations d'un organisme de reclassement des personnes qui ont commis des infractions pénales légères, dans le cadre du travail d'intérêt général. Ainsi, deux personnes entreront dans ce cadre et viendront assister Monsieur Olivier Callault aux espaces verts et Mme Nelly Mancion au secrétariat de la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Gérard CLAVIER

